

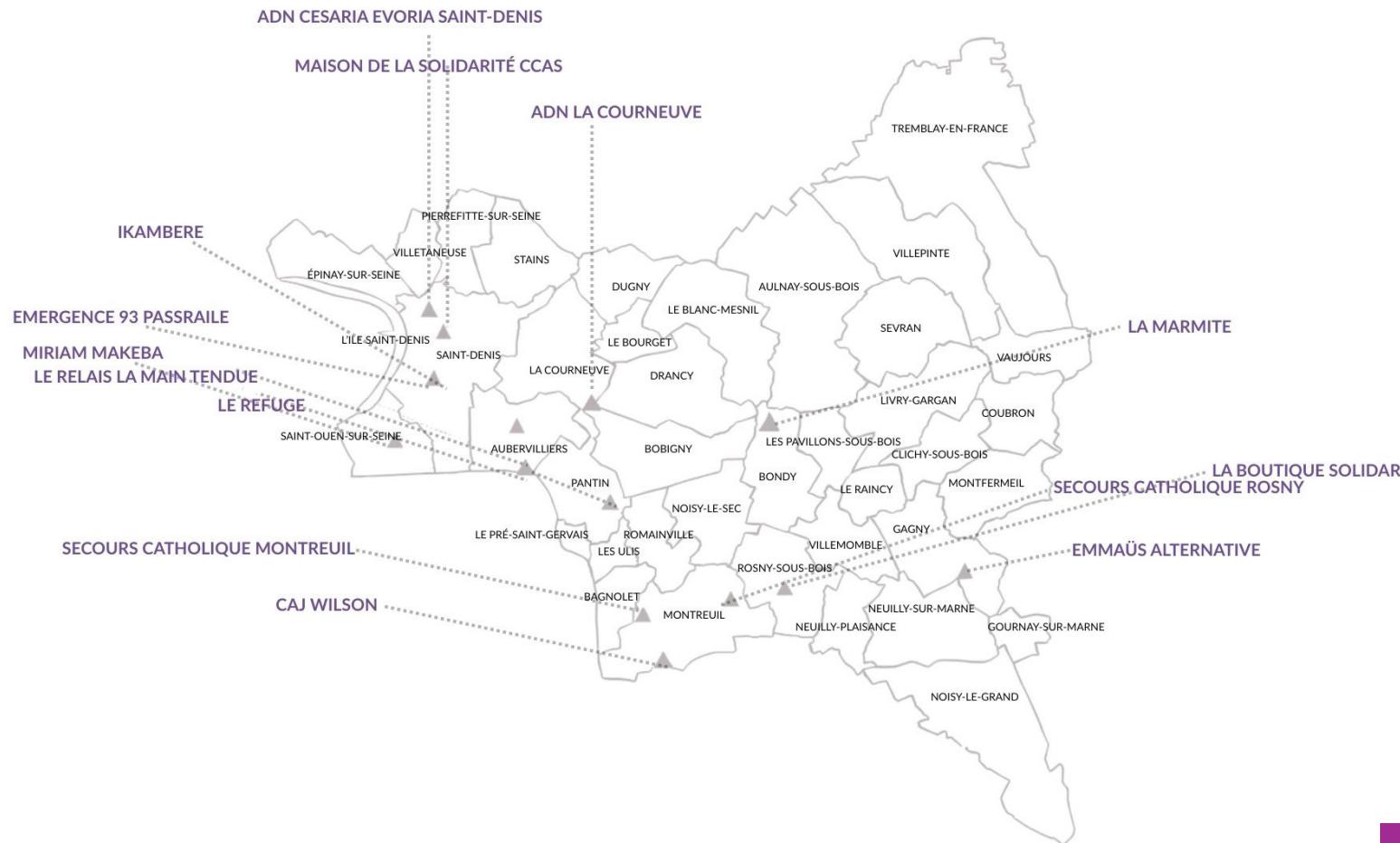
Comprendre les chiffres du 115

Le 115 est un numéro d'urgence unique dédié aux personnes en situation de rue. Si le 115 est inconditionnel, il n'est pas sollicité par l'ensemble des personnes en situation de rue, ce qui a notamment pour conséquence d'invisibiliser statistiquement une partie d'entre elles.

Afin de mieux mesurer et comprendre le phénomène du non-recours au 115, Interlogement93 réalise une enquête flash depuis 2017. Cette enquête mobilise les accueils de jour du territoire.

À la suite de l'édition hivernale 2024-2025, qui avait permis de passer d'un formulaire papier à un format numérique ainsi que l'ajout d'une série de questions sur la situation professionnelle des ménages, l'édition estivale 2025 poursuit l'enrichissement du questionnaire de l'enquête, avec l'intégration d'une nouvelle série de questions portant sur les motivations des personnes à se rendre en accueil de jour. Le traitement de ces nouvelles données fera l'objet de publications à part entière. Par ailleurs, le questionnaire a cette fois-ci été administré par les équipes des accueils de jour, avec un renfort ponctuel de travailleur ou de travailleuse d'Interlogement93 au sein des structures qui en ont fait la demande.

14 accueils de jour ont participé à l'enquête de l'été 2025



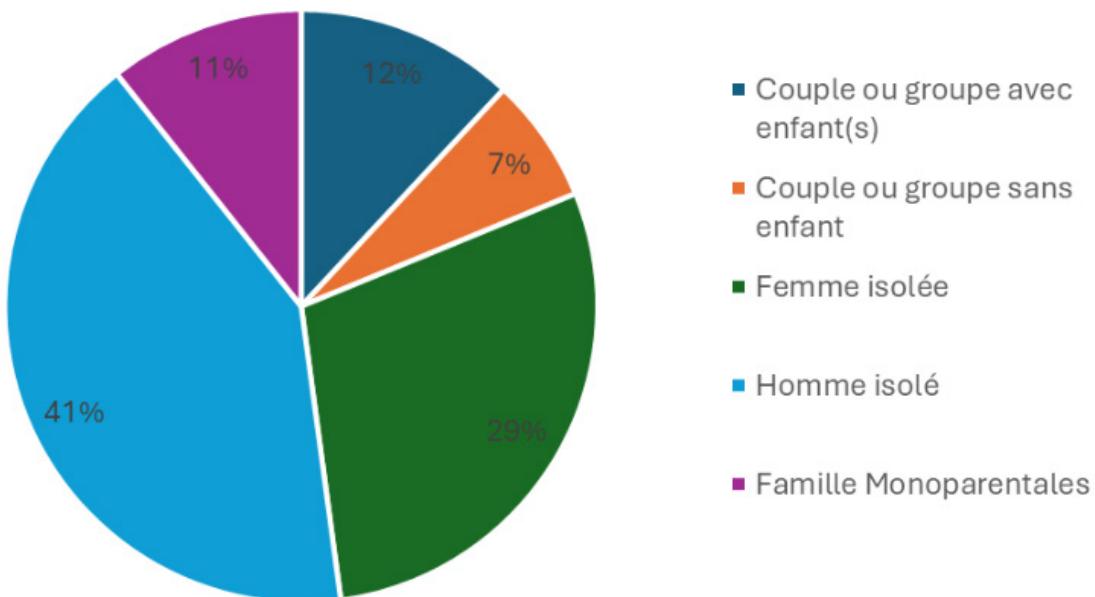
Contexte au 115-93 pour la semaine du 29 septembre au 3 octobre 2025

Cette édition de l'enquête Flash s'est déroulée la semaine du 29 septembre au 3 octobre 2025. Durant cette semaine, les écoutants et écoutantes sociales du 115-93 ont décroché 292 appels en moyenne par jour. C'est après 2 heures d'attente en moyenne que ces appels ont pu être traités par les équipes du 115-93. Ainsi, 2 354 demandes de mise à l'abri en personnes ont pu être enregistrées au cours de la période, soit 470 personnes en moyenne par jour. Seules 34 personnes ont été mises à l'abri par les équipes du SIA093 sur la période. Entre les deux éditions des enquêtes Flash 2025, le nombre de nuitées hôtelières du 115-93 a baissé de 4 %, passant de 11 945 personnes à l'hôtel à la fin du mois de février 2025 à 11 463 au début du mois d'octobre de cette même année. C'est donc dans ce contexte de saturation du numéro d'urgence 115, d'une très faible capacité de nouvelles mises à l'abri et d'une réduction du nombre de nuitées hôtelières à la disposition du SIAO (partiellement compensée par la création de places de CHU) que se déroule cette enquête Flash.

Pour cette édition, 234 ménages ont été enquêtés, représentant 387 personnes. L'âge moyen des répondants est de 45 ans et 56 % sont des femmes. Un peu moins de 40 % des personnes répondantes dormaient à la rue. 70 % des ménages enquêtés étaient composés de personnes isolées, contre 30 % de familles ([voir Graphique 1](#)).

1.

Typologie des ménages interrogés



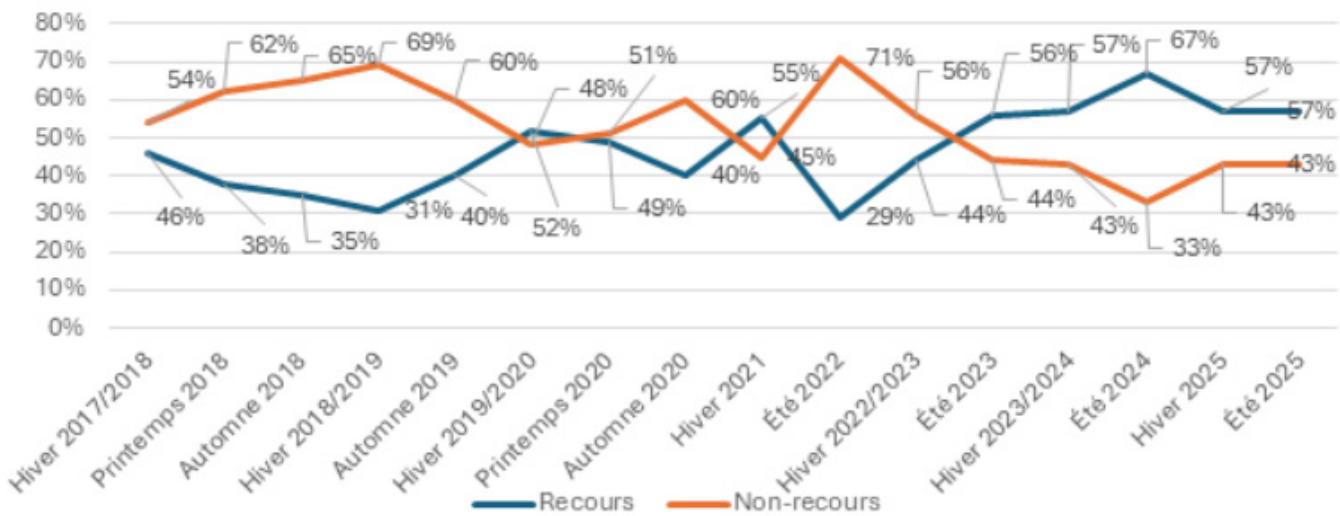
1-Non-recours au 115 par typologie de ménages

Cette version de l'enquête Flash nous permet de distinguer deux types de non-recours. D'une part, « la non-demande », qui se caractérise par une situation dans laquelle « l'offre est connue, mais pas demandée, abandonnée, ou bien un droit est ouvert, mais la prestation non utilisée, un service accessible mais non sollicité¹ ». Le taux de non-demande au 115 est calculé sur la base des personnes en situation de rue.

Sur les 234 ménages participant à cette édition de l'enquête, 87 sont en situation de rue (soit 37 % de l'ensemble des personnes qui ont répondu à l'enquête). 14 personnes n'ont pas souhaité communiquer sur le fait qu'elles appellent ou non le 115. Parmi les personnes en situation de rue, 31 déclarent ne pas avoir fait appel au 115 durant la semaine précédant l'enquête, **soit un taux de non-demande de 43 %**. Ce taux de non-demande au 115 est équivalent à celui observé lors de l'édition hivernale 2025 de l'enquête Flash (Graphique 2).

D'autre part, nous pouvons distinguer un non-recours qui s'apparente à une « non-réception », situation dans laquelle « l'offre est connue, demandée, pas obtenue ou utilisée² ». Dans notre cas, il s'agit des personnes qui correspondent aux critères du 115, l'appellent mais ne parviennent pas à le joindre. Sur les 42 personnes qui ont contacté le 115 la semaine qui précède cette édition de l'enquête Flash, 28 d'entre elles ont vu un de leurs appels aboutir. Seul **un tiers (32 %) des personnes en situation de rue a donc pu formuler une demande de mise à l'abri au cours de la semaine**.

2. Évolution du recours au 115 (2017 – 2025, en % des ménages en situation de rue)



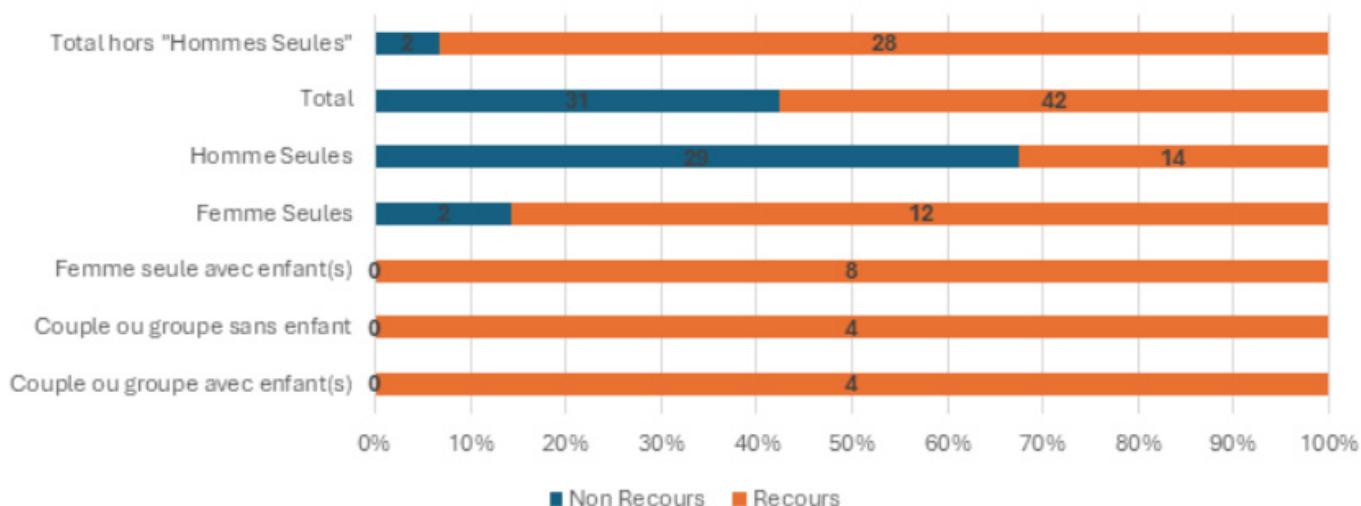
¹ Warin Philippe (2016). Le non-recours aux politiques sociales. Grenoble, France : PUG, Libres cours politique, p.39.

² Ibid. p.39

Le taux de non-recours est très inégalement réparti selon les typologies de publics accueillis. En effet, le **taux de non-recours pour les hommes isolés atteint 67 %**, et il n'est que de 7 % pour les publics autres que les hommes isolés. La grande majorité des personnes ayant dormi à la rue la veille sans faire appel au 115 sont des hommes isolés (67 % d'entre eux – voir Graphique 2). Ces derniers représentent par ailleurs 41 % des personnes en situation de rue ayant répondu au questionnaire (voir Graphique 1). Parmi les motifs de non-recours au 115-93, le fait que le service « **ne propose pas de place** » et que le « **temps d'attente soit trop long** » sont les motifs les plus évoqués.

3.

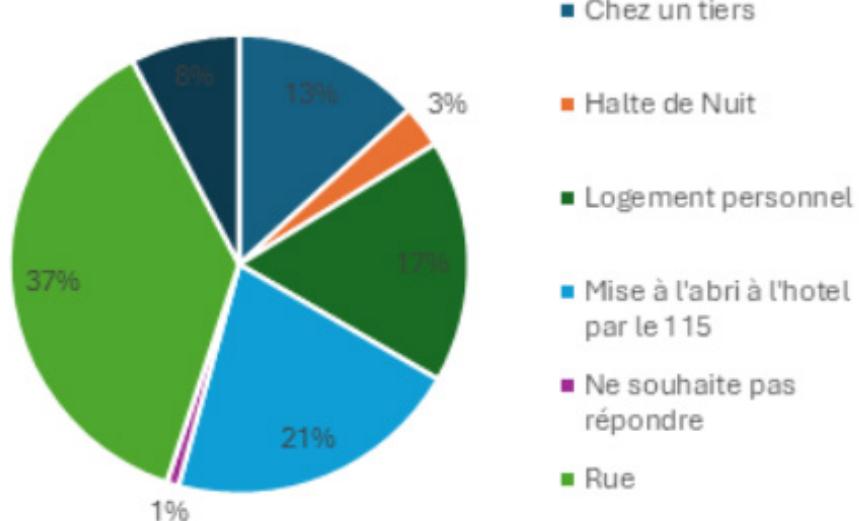
Non recours selon la typologie de ménage



II—Situation résidentielle des ménages fréquentant les accueils de jour

Parmi les ménages ayant participé à l'enquête, 37 % étaient en situation de rue. Il s'agit de la situation résidentielle la plus représentée parmi les personnes fréquentant les accueils de jour (voir Graphique 4).

4. Situation résidentielle des ménages au moment de l'enquête Flash



Par ailleurs, 21 % des répondants étaient mis à l'abri à l'hôtel au moment de l'enquête et 17 % disposaient de leur propre logement. Parmi les 40 ménages disposant d'un logement personnel, 33 sont locataires, 6 n'ont pas souhaité répondre à cette question et 1 est propriétaire. Le loyer moyen versé par ces ménages s'élève à 453 euros par mois. Le taux d'effort, c'est-à-dire la part du revenu consacrée au paiement du loyer, est particulièrement élevé, atteignant en moyenne 64 % pour ces ménages³. Il est aussi important de noter que l'ensemble de ces ménages dispose de revenus inférieurs au seuil de pauvreté⁴.

Les personnes hébergées chez des tiers représentent 13 % des répondants. Ces situations recouvrent des réalités très diverses. Parmi les 30 personnes ayant renseigné la durée de cet hébergement, 6 sont hébergées depuis plus de deux ans chez le même tiers, tandis que 16 le sont depuis moins de six mois, avec des changements d'hébergement fréquents. Les liens avec l'hébergeur varient également : la moitié des personnes interrogées sont hébergées chez un ami, les autres chez un membre de la famille ou de la communauté.

Ainsi, le « noyau dur » des personnes fréquentant les accueils de jour se caractérise par une situation d'errance résidentielle. Ces espaces jouent un rôle essentiel, tant pour l'accueil et l'orientation des personnes récemment à la rue que pour l'accompagnement social de certains ménages sur des temps plus longs.

Conclusion

Cette nouvelle édition de l'enquête Flash sur le non-recours au 115 durant l'été 2025 s'inscrit dans la continuité des éditions précédentes, avec un niveau de non-recours comparable à celui observé lors de l'édition hivernale 2024-2025 (43 %). Les données issues de l'enquête Flash mettent en évidence la diversité des profils accueillis au sein des accueils de jour, ainsi que leur rôle essentiel en tant qu'espaces d'accueil inconditionnel pour les personnes en situation de grande précarité.

Le SIA093 remercie l'ensemble des acteurs de la veille sociale, et tout particulièrement les accueils de jour, pour leur participation à cette enquête.

³ En septembre 2025 en Ile-de-France le taux d'effort moyen des ménages se situait à 31,2% selon les données de l'ACPR sur la production de crédits à l'habitat et depuis 2021, le HCSF recommande aux banques de ne pas dépasser un taux d'effort de 35% des ressources de l'emprunteur (Décision n°D-HCSF-2021-7 du 29 septembre 2021 relative aux conditions d'octroi de crédits immobiliers)

⁴ Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 288 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 705 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans, selon l'Insee en France en 2023.